



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SCIC LA GORGE - ACCUEIL & CULTURE DEL2026-72

Rapporteur : Basile DUNAND

Monsieur le Maire rappelle que la commune des Contamines-Montjoie est associée de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « La Gorge – Accueil & Culture » enregistrée sous le SIREN numéro 922 165 915 et détient à ce titre des parts sociales au sein de cette société.

Par délibération n° DEL2022-087 du 28 juillet 2022, le Conseil municipal avait désigné un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale des associés et participer à toutes les réunions d'associés de la SCIC.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la délibération n° DEL2022-087 du 28 juillet 2022 portant création de la SCIC « La Gorge – Accueil & Culture » et participation de la commune à son capital ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE DESIGNER Madame Sabine LEBOULANGER
représentant de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE auprès de
– ACCUEIL & CULTURE » ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260617-DEL2026072-DE

Article 2 : DE L'AUTORISER à représenter la commune à l'assemblée générale des associés ainsi qu'à toute réunion ou instance de la SCIC pour laquelle la qualité de représentant de la commune est requise ;

Article 3 : DE L'AUTORISER à accepter toute fonction pouvant lui être confiée au titre de cette représentation et à signer tous documents nécessaires à l'exercice de ce mandat ;

Article 4 : DE PRÉCISER que cette désignation remplace et abroge toute désignation antérieure relative à la représentation de la commune au sein de la SCIC « La Gorge – Accueil & Culture ».

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le